

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **05 mars 2013**

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	7
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille treize, le 05 mars à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GALY Henri.

Etaient présents : MM.

mes STRADERE Michelle, LOMBARD Françoise, BOLEA Maryse
Mrs BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel
Absents-excuses : NOE Liliane, SIBRA Gérard, DELORT Thierry

Date de convocation :

28 février 2013

Date d'affichage :

M. me STRADERE Michelle a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

OBJET

ADHESION AU
SICASMIR

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conscient du besoin de la population commingeoise en matière de soins à domicile pour les patients atteints des maladies d'Alzheimer et apparentées, le SICASMIR a sollicité et obtenu de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), l'ouverture d'un nouveau service dénommé service de soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, dit "SSIAD Alzheimer".

L'arrêté de l'ARS, en date du 1er Novembre 2010, étend la compétence du SICASMIR aux cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens, à savoir les cantons :

d'Aspet, Aurignac, Bagnères de Luchon, Barbazan, Boulogne sur Gesse, l'Isle en Dodon, Montréjeau, Saint-Béat, Saint-Gaudens, Saint-Martory, Salies du Salat.

Cette nouvelle attribution de compétence géographique trouve son fondement dans la cohérence des actions de ce nouveau service avec celles du Centre d'Accueil de Jour Alzheimer (CAJA) du Comminges, bénéficiant déjà de cette compétence géographique.

En conséquence, en application de l'article L 5211-18-1 1er alinéa du CGCT, chacune des communes de ces 11 cantons non encore adhérentes du SICASMIR, doit adhérer au SICASMIR, pour pérenniser la prise en charge de leurs habitants, tant pour le CAJA que pour le


SOUS-PREFECTURE

- 7 MARS 2013

SAINT-GAUDENS

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Haute-Garonne
le _____ et publication ou
notification du _____

Le Maire,



Signature



COMMUNE
BARBAZAN

Délibération du conseil Municipal du 05 mars 2013

Suite

SSIAD Alzheimer.

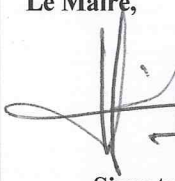
Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au SICASMIR pour les deux compétences suivantes : SSIAD Alzheimer et Centre d'Accueil de Jour Alzheimer, en vertu de l'article L 5211-18-1 1er alinéa CGCT
- de nommer les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants, qui sont :
 - BRUNA Roger, délégué titulaire,
 - LOMBARD Françoise, déléguée titulaire,
 - STRADERE Michelle, déléguée suppléante,
 - MAURETTE Bernard, délégué suppléant,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Signature

